

Débat d'orientations budgétaires

6 mars 2019

Première partie : L'exécution des budgets 2018

2018 est la dernière année d'indépendance budgétaire pour chacune de nos communes fondatrices de la Commune nouvelle. L'analyse de l'exécution budgétaire repose donc sur celles des six budgets principaux (les cinq communes et le SEB – Syndicat d'environnement de la Berlande) et des six budgets annexes. Trois d'entre eux sont des budgets de lotissements, La Fosse aux chevaux (Melle), Les Deux étangs (Saint-Léger) et Les Chênes verts (Saint-Martin), les trois autres à objets spécifiques sont ceux de la Biennale internationale d'art contemporain (Melle), des Energies renouvelables (Melle) et la perception de loyers de la zone artisanale (Saint-Léger).

Ce sont au total 12 comptes administratifs (et de gestion) qui retracent l'activité de nos collectivités en 2018.

Les 6 comptes administratifs de nos communes et du SEB peuvent être regroupés sans difficulté, ligne à ligne, dans un seul compte administratif « Commune nouvelle » et donner une bonne base pour établir le budget prévisionnel 2019.

Bien que les pratiques comptables n'étaient pas strictement identiques (seule Melle pratiquait le rattachement pour les recettes et dépenses de fonctionnement pour son budget général – Pas de reste à réaliser en investissement pour les budgets de Mazières, Saint-Léger et le SEB), les différences induites sont négligeables et sans effets sur l'analyse comme sur la préparation du budget 2019.

Par ailleurs, contrairement aux deux années antérieures, les budgets de nos communes n'ont pas connu en 2018 de « perturbation » liées aux modifications de notre environnement institutionnel. 2016 avait été marqué par le transfert de la compétence scolaire et 2017 par le passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) de la communauté de communes avec le transfert de la totalité des recettes de la fiscalité « économique » ainsi que la part dite « départementale » de la taxe d'habitation, compensé par des attributions de compensation.

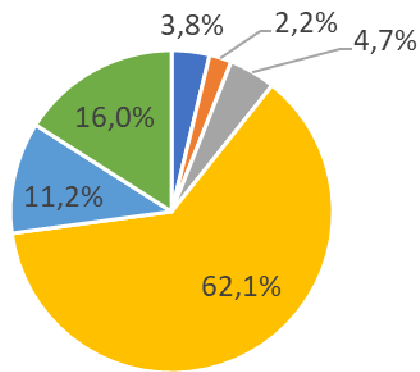
Cette relative stabilité permet de comparer sur des bases solides les résultats de 2018 avec ceux de 2017, les budgets ayant conservé les mêmes structures.

Hors budgets annexes, les dépenses de fonctionnement pour la commune nouvelle ont atteint 5,7 millions et celles d'investissement 2,8 millions, soit une dépense totale 8,5 millions pour une recette de presque 10 millions (7 millions en fonctionnement et trois en investissement).

Dépenses en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
Fonctionnement	238	178	364	3 794	711	412	5 697
Investissement	85	12	34	1 501	242	948	2 827
Total	323	190	398	5 295	953	1 360	8 524

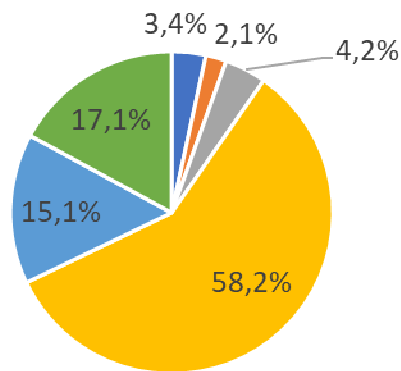
Recettes en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
Fonctionnement	249	196	396	4 379	1 130	635	6 980
Investissement	92	12	21	1 435	377	1 069	3 006
Total	341	208	417	5 814	1 507	1 704	9 986

Répartition des dépenses totales en % - CA 2018



■ Mazières ■ SEB ■ Paizay ■ Melle ■ Saint-Léger ■ Saint-Martin

Répartition des recettes totales en % - CA 2018

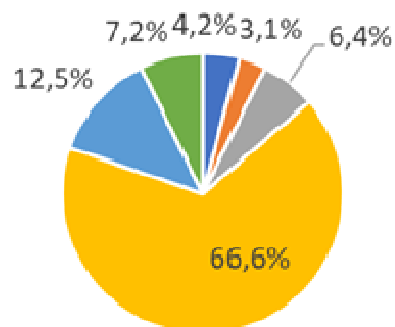


■ Mazières ■ SEB ■ Paizay ■ Melle ■ Saint-Léger ■ Saint-Martin

1. Le budget de fonctionnement

1.1 Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées

Répartition des dépenses de fonctionnement en % - CA 2018



■ Mazières ■ SEB ■ Paizay ■ Melle ■ Saint-Léger ■ Saint-Martin

Entre 2017 et 2018, les dépenses totales cumulées de nos 5 communes sont passées de 5 399 625 € à 5 697 429 €, soit une augmentation de 297 804 € ou 5,5%. Cette forte variation est pour l'essentiel le résultat des opérations d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement observées surtout pour Mazières (mise en place des amortissements en section de fonctionnement) et Melle (vente de terrains).

Les dépenses réelles et de gestion des services, plus significatives, ont été parfaitement maîtrisées à l'échelle de la commune nouvelle. Elles ont même très légèrement diminuées de - 0,1% pour les premières et augmentées de seulement 0,2% pour les secondes, soit moins que l'inflation.

Dépenses réelles en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	225	178	364	3 271	706	405	5 150
2017	220	168	362	3 298	694	412	5 154
Ecart (M €)	5	10	3	-26	12	-7	-4
Ecart en %	2,2%	5,7%	0,6%	-0,8%	1,6%	-1,6%	-0,1%

Deux communes, Melle et Saint-Martin, diminuent leurs dépenses réelles entre 2017 et 2018.

Dépenses gestion des services en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	221	178	354	3 126	661	389	4 930
2017	216	168	351	3 145	665	374	4 921
Ecart (M €)	5	10	3	-19	-4	-15	9
Ecart en %	2,4%	5,8%	0,8%	-0,6%	-0,6	4%	0,2%

Deux communes, Melle et Saint-Léger, diminuent leurs dépenses de gestion des services entre 2017 et 2018.

Si on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de certaines charges imposées par des décisions législatives ou réglementaires, ce résultat est particulièrement remarquable et traduit les efforts conjoints des élus de l'ensemble des communes fondatrices et de leurs agents pour gérer au mieux les deniers publics dont ils ont la charge. Il confirme le constat fait par le comité de pilotage en 2018 sur la bonne tenue des comptes.

Premier poste de dépenses, les charges de personnel qui représentent presque la moitié des dépenses de gestion (47%) en 2018 en s'établissant à un peu plus de 2,3 millions d'€.

Bien qu'impactées, comme chaque année, par les évolutions de carrière à travers le « GVT » (glissement vieillesse technicité), les dépenses de personnel ont été parfaitement maîtrisées en 2018. La diminution de 12 000 € (-0,5%) doit cependant être nuancée. Les dépenses nettes de personnel ont-elles progressées de 1,6 % en tenant compte du chapitre 013 en recettes (atténuation des charges, remboursement des personnels). Elles sont passées de 2,132 millions d'€ en 2017 à 2,166 millions € en 2018 .

Dépenses de personnel en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	41	136	68	1 590	314	169	2 318
2017	38	127	64	1 615	324	162	2 331

Ecart (M €)	3	9	3	-24	-10	7	17
Ecart en %	7,2%	6,4%	4,6%	-1,5%	-3,1%	4%	-0,5%

Ce sont essentiellement les variations sur ce poste, auquel les communes qui emploient peu de personnel sont particulièrement sensibles, qui expliquent les augmentations de dépenses de gestion et de dépenses réelles observées pour Mazières, Paizay et le SEB, et dans une moindre mesure pour Saint-Martin.

A noter qu'en 2018, les charges de personnel de Melle représentaient 84% des charges totales de personnel. C'est la principale différence dans les structures des budgets communaux entre Melle et les autres communes fondatrices.

Second poste de dépense, les charges à caractère général qui représentent 38% des dépenses de gestion des services. A l'échelle de la commune nouvelle, elles ont augmenté du même montant que l'inflation, marquant là encore la rigueur de la gestion de nos collectivités.

Charges à caractère général en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	49	36	137	1 259	246	158	1 885
2017	48	35	141	1 243	231	153	1 853
Ecart (M €)	1	1	-4	16	15	5	32
Ecart en %	2,2%	2,9%	-2,9%	1,3%	5,9%	3%	1,8%

A noter que seule la commune de Paizay-le-Tort a diminué en 2018 ses charges à caractère général.

Pour mémoire depuis 2016, sont incluses dans ce chapitre des dépenses de voirie qui étaient avant traitées pour la plupart comme des investissements. C'est le premier poste de dépense de ce chapitre. En 2018, 380 000 € ont été consacrés à ces dépenses contre 345 000 € en 2017. Sans cette augmentation des travaux de voirie, les charges à caractère général n'auraient pas augmenté.

Second poste, l'énergie et l'électricité avec une dépense de 280 000 € est resté stable (+ 2 000 €). Il a continué à baisser pour Melle mais s'est accru pour les autres communes.

Autres charges de gestion en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	Saint-Léger	Saint-Martin	Commune nouvelle
2018	107	6	128	276	102	62	680
2017	106	6	124	287	110	59	691
Ecart (M €)	1	0,3	4	-11	-8	3	-11
Ecart en %	1%	0,1%	3,1%	-3,9%	-7,5%	6,3%	-1,6%

Globalement ce chapitre contribue à la maîtrise des dépenses de gestion avec en particulier une forte diminution observée à Saint-Léger.

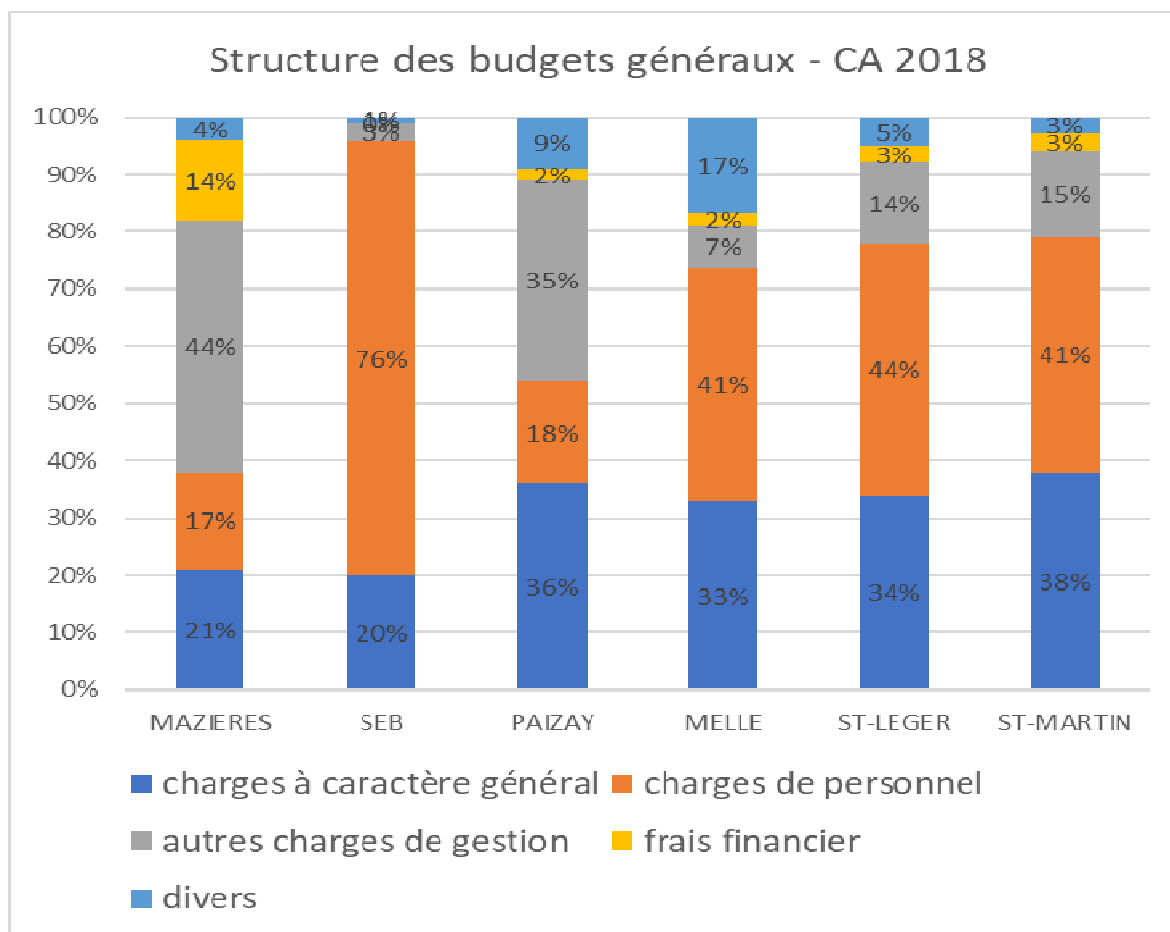
A noter que ce poste pèse particulièrement lourd pour Mazières et Paizay, où il représente respectivement 48% et 36% des dépenses de gestion contre 8% pour Melle et 15% pour Saint-Léger et Saint-Martin. C'est en fait dû à la contribution de ces deux communes au SEB (85 000 € pour Mazières et 99 000 € pour Paizay) qui sont enregistrées sur ce chapitre. C'est également sur ce chapitre que sont comptabilisées les participations au SDIS et les indemnités des élus qui impactent plus fortement les budgets des plus petites communes.

Frais financiers en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
---	----------	-----	--------	-------	----------	-----------	-------------------------

2018	3,5	0,3	10	76	19	13	122
2017	3,8	0,4	11	82	27	12	136
Ecart (M €)	-0,3	-0,1	1	-6	-8	1	-14
Ecart en %	-7,6%	-45,5%	-11,4%	-8,1%	-38,7%	7,8%	-11,6%

Les frais financiers ne représentent que 2,3% des dépenses réelles et ont globalement diminué de 11% entre 2017 et 2018 avec une évolution contrastée. Forte baisse à Saint-Léger suite à une renégociation qui a permis de restructurer la dette, et légère augmentation à Saint-Martin suite à l'emprunt contracté pour financer les investissements de l'année.

L'analyse des différentes composantes des dépenses de nos collectivités permettent de comprendre les différences de structure des budgets.

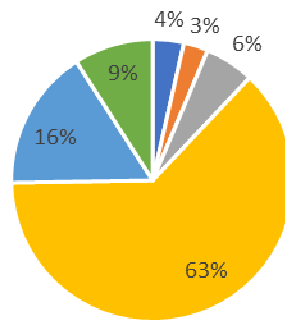


1.2 Une stabilité des recettes budgétaires

Si les recettes de fonctionnement se sont accrues de près de 250 000 € entre 2017 et 2018, on observe une stabilité des recettes de gestion (-0,1%) et des recettes réelles (-0,1%).

Les recettes totales représentent près de 7 millions d'€, les recettes réelles sont de 6,9 millions et celles de gestion de 6,5 millions d'euros.

Répartition des recettes de fonctionnement - CA 2018



■ MAZIERES ■ SEB ■ PAIZAY ■ MELLE ■ ST-LEGER ■ ST-MARTIN

Recettes de gestion en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	245	191	387	3 967	1 094	628	6 512
2017	246	184	346	3 985	1 124	635	6 521
Ecart (M €)	-1	7	41	-18	-30	-7	-9
Ecart en %	-0,3%	4%	12%	-0,5%	-2,7%	-1,2%	-0,1%

Toutes nos communes connaissent une très légère érosion des recettes de gestion à l'exception de Paizay-le-Tort.

Dans ces recettes de gestion, les impôts et taxes en sont le premier poste. Il en représente 58%.

Impôts et taxes en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	97	0	166	2 253	780	484	3 781
2017	98	0	165	2 254	777	490	3 785
Ecart (M €)	-1	0	1	-1	3	-6	-4
Ecart en %	-1,4%	0	0,7%	-0,1%	0,4%	-1,4%	-0,1%

Ces 3,8 millions de recettes sont regroupées dans le chapitre Impôts et taxes et représentent les impôts locaux pour un montant de 1,3 millions et les attributions de compensation pour un montant de 1,7 millions. L'autre ressource fiscale importante est le FNGIR¹ à hauteur de 500 000 €. Seule Melle perçoit la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) du fait des conventions et des modes de gestion différents entre nos collectivités (SIEDS d'une part et EDF d'autre part).

Impôts locaux en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	45	0	89	955	102	140	1 330
2017	45	0	89	903	102	150	1 290
Ecart (M €)		0		50	0	10	40
Ecart en %		0		5,4%		-6,9%	3,1%

¹ FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources qui permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010.

L'évolution constatée dans les comptes administratifs de 2018 n'est pas significative. Les soldes de décembre des recettes des impôts locaux des communes déléguées (hormis Melle) d'une valeur totale de 19 527 € ayant été notifiés une fois les comptes 2018 arrêtés, ils ne sont pas intégrés pour ces quatre communes qui ne pratiquent pas le rattachement pour des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont en fait supérieures à celles qui sont indiquées et abonderont le budget de 2019. Si ces compléments de recettes fiscales avaient été pris en compte, les recettes de gestion en 2018 auraient connues une légère augmentation au lieu de la baisse de 0,1% constatée.

La fiscalité sur laquelle la commune peut agir (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) en 2019 ne représente plus que 35 % des recettes fiscales et 20% des recettes de gestion des services. Pour pouvoir augmenter d'1% les recettes de la commune, il faudrait augmenter de 5% les impôts locaux. Cette perte d'autonomie fiscale est inquiétante et écorne le principe de libre administration des collectivités locales qui est un des piliers de notre République.

Second poste des recettes de gestion, les différentes dotations à hauteur de 2 millions d'€ qui en représentent 17%.

Dotations en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	113	185	175	1 249	204	73	2 001
2017	114	180	142	1 185	219	71	1290
Ecart (M €)	-1	5	33	63	-15	2	40
Ecart en %	-0,7%	3%	+23,6%	5,4%	-6,9%	3,1%	3,1%

Les évolutions contrastées observées sont pour l'essentiel liées aux évolutions des différentes dotations d'Etat : DGF forfaitaire², DSR³, DNP⁴ et dotation « élu local »⁵ qui représentent plus 1,3 millions d'€ soit les deux tiers des dotations (65%). La DGF – dotation forfaitaire avec 830 000 € représentant elle-même presque les deux tiers (63%) de cet ensemble de dotations d'Etat.

DGF DSR DNP	Mazières	SEB	Paizay	Melle	Saint-Léger	Saint-Martin	Commune nouvelle

² DGF : Dotation globale de fonctionnement, instituée en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

³ DSR : Dotation de solidarité rurale, qui comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est notamment destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle concentre l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

⁴ DNP : dotation nationale de péréquation qui a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises (ex-taxe professionnelle, majoration de la part principale), c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

⁵ Dotation « élu local » : est attribuée aux communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de métropoles de moins de 1 000 habitants.

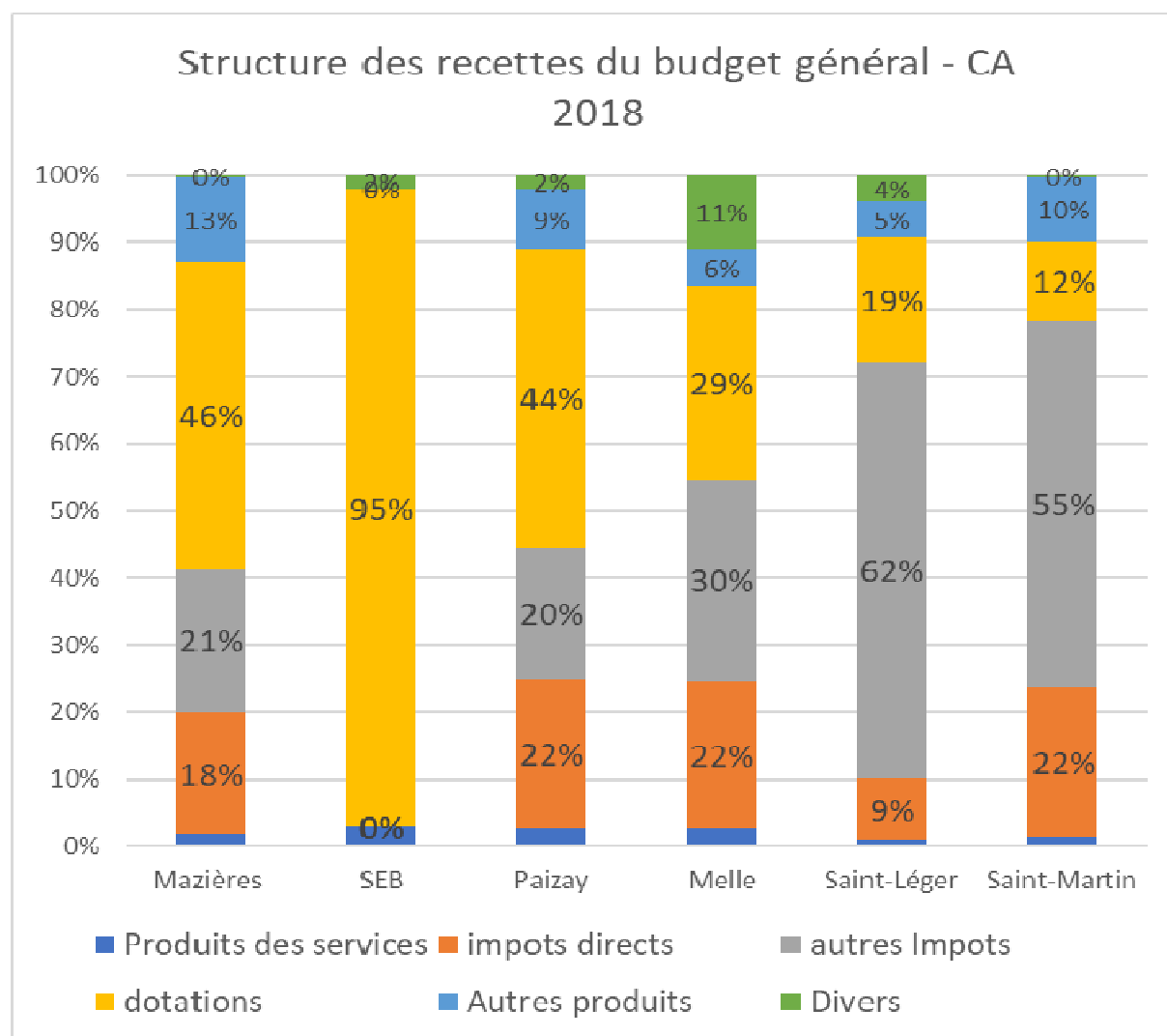
milliers d'€							
2018	101		154	971	32	59	1 318
2017	102		124	896	43	65	1 231
Ecart(M €)	-1		30	74	-10	-6	87
Ecart en %	-0,3%		+23,9%	8,3%	-24,7%	-8,9%	7,1%

A noter la très faible dotation perçue par Saint-Léger et la forte augmentation pour Paizay liée à une dotation exceptionnelle en 2018.

Hormis la situation exceptionnelle de Paizay pour cette année, la baisse de la DGF se confirme pour toutes les communes, y compris Melle qui en revanche bénéficie d'une augmentation de 17% de la DSR (+ 49 000 €) et de la DGF-DNP de 76% (+ 30 000 €).

Les autres ressources importantes de ce chapitre sont les dotations de compensation de Taxe professionnelle de Melle et Saint-Léger pour un montant de 244 000 € (-4,5%) et les compensations de Taxe d'habitation de 126 000 € également en baisse de 8% (dont 72% pour Melle)

Troisième source de recettes non négligeable pour la ville, le revenu des immeubles, avec une recette de 423 000 € (sans compter celle du budget annexe des loyers de Saint-Léger). Cette recette est stable et permet de couvrir les remboursements en capital des prêts en cours de 422 000 €.



Comme pour les dépenses de fonctionnement, l'analyse des différentes composantes des recettes de nos collectivités permet de comprendre les différences de structure des budgets.

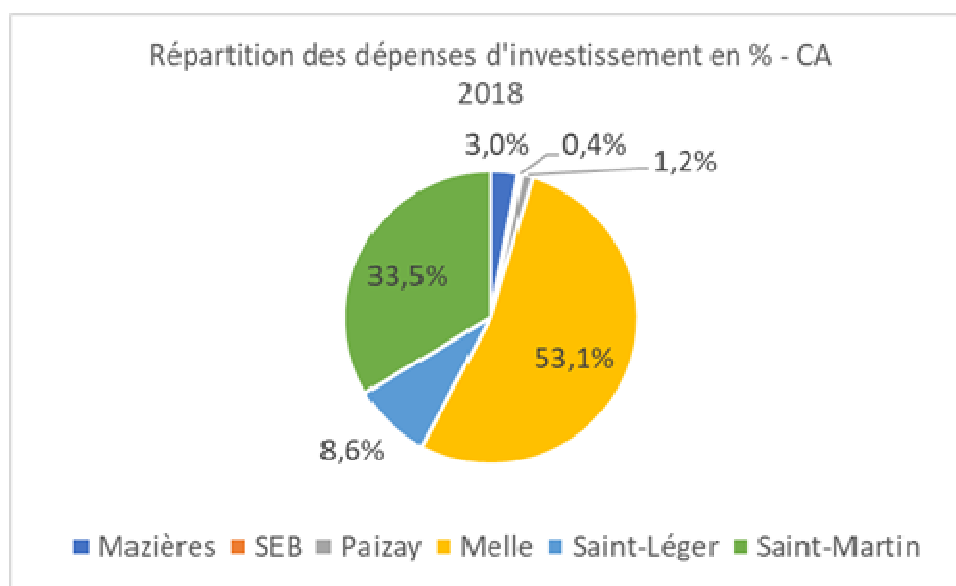
1.3 Un résultat comptable globalement satisfaisant

Le résultat de la section de fonctionnement d'1,3 millions d'euros est d'un bon niveau. Il est identique à celui observé en 2017 à l'échelle de la commune nouvelle. Le résultat comptable par habitant est de 192 € en 2018, à comparer à celui des communes de même strate qui était de 130 € en 2017.

Pour autant, il faudra être attentif aux évolutions à venir. En effet, le solde de la gestion des services connaît un léger recul de 1,1%. Ce recul résulte de la légère divergence d'évolution des recettes (-0,1%) et des dépenses (+0,2) à l'échelle de la commune nouvelle.

Solde gestion en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	Saint-Léger	Saint-Martin	Commune nouvelle
2018	24	13	33	841	432	238	1 582
2017	30	15	-5	840	458	261	1 600
Ecart (M €)	-6	-2	38	1	-26	-22	-17
Ecart en %	-19,7%	-15,2%		0,1%	-5,7%	-8,7%	-1,1%

2. Le budget d'investissement



Le budget d'investissement s'établit à 2,8 millions d'€ en dépenses et à 3 millions d'€ en recettes. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 422 000 € et les autres opérations **non** affectées en dépense à 110 000 €.

En 2018, à l'échelle de la commune nouvelle, nous avons réalisé pour 2,2 millions d'€ de travaux. Un montant bien inférieur à celui de 2017 qui était de 3,8 millions d'€.

2017 avait été pour Melle une année un peu exceptionnelle avec un investissement de 3 millions d'€.

En 2018, comme en 2017, ce sont surtout les communes de Melle et de Saint-Martin qui ont réalisé ces travaux. Leurs parts représentaient 92% des investissements en 2017 et 87% en 2018.

Seule la commune de Saint-Martin a augmenté ses investissements en 2018 par rapport à 2017 en les doublant presque, passant de 0,5 à 0,9 millions d'€.

A part Mazières, toutes les autres communes ont diminué leurs investissements entre 2017 et 2018, parfois fortement.

Investissements en milliers d'€	Mazières	SEB	Paizay	Melle	St Léger	St Martin	Commune nouvelle
2018	56	13	14	1 200	96	902	2 273

2017	7	27	37	3 020	146	574	1 600
------	---	----	----	-------	-----	-----	-------

Le principal investissement de Mazières a été l'acquisition d'un terrain à Charzay pour 50 000 € en vue de réaliser un lotissement.

Ceux de Paizay ont été l'acquisition de divers matériels techniques et l'amélioration de l'acoustique de la salle des associations. Les études pour restaurer le local commercial et passer l'éclairage public en LED ont été conduites.

A Saint-Léger les principaux investissements ont concerné la voirie (La Valtière et La Groussardière), ainsi que la défense extérieure incendie suite au diagnostic réalisé par le SDIS et l'acquisition de divers équipements.

A Saint-Martin, la réalisation du SESSAD⁶ a été le plus gros investissement avec un montant de 350 000 € et a donné lieu à son ouverture officielle fin 2018. Comme à Mazières, la commune a procédé à l'acquisition de terrains en vue de faire des lotissements avec l'achat de la ferme « Dubreuil » à La Genellerie pour 180 000 € et du terrain « Proust » à La Faitivière pour 89 000 €, terrain pour lequel les études d'aménagement sont en cours. Par ailleurs, 132 000 € de travaux de voirie ont été réalisés auxquels il faut ajouter l'effacement des réseaux rue de la mairie. 43 000 € ont été consacrés aux investissements environnementaux pour aménager la vallée de L'Argentière.

A Melle, la construction du centre technique municipal, bâtiment à énergie positive, a été terminée pour un montant de travaux de 300 000 €.

250 000 € ont été affectés à des travaux de voirie. Parmi ces travaux, l'aménagement du Chemin de la découverte s'est poursuivi avec l'achèvement de la boucle et l'accès aux équipements sportifs a été sécurisé par un aménagement de l'avenue Clément Pineau.

Les premiers aménagements urbains autour de Saint-Savinien et de l'ancien hôpital ont débuté avec la réalisation d'un parking au pied des remparts et la démolition-aménagement de la maison Goirand pour un montant de 312 000 €.

En revanche, un certain nombre de chantiers prévus en 2018 n'ont pas pu être engagés rue des Huileries, rue des Champs, rue des Jonchères ainsi que l'accès à la nouvelle gendarmerie. Les études quant à elles sont en cours de finalisation pour une réalisation en 2019.

En matière d'équipements sportifs, il a été réalisé pour 130 000 € de travaux dont la rénovation de l'accueil du centre de tennis et la rénovation du dojo.

Le camping a été réaménagé en aire de camping-cars pour permettre une ouverture toute l'année et une gestion automatisée, pour 70 000 €.

L'ensemble des investissements du territoire de la Commune nouvelles ont été financés pour l'essentiel par autofinancement, le FCTVA et des subventions pour 730 000 € : des subventions d'Etat, dans le cadre du Programme national des Territoires à énergie positive (TEPCV), de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du FSIPL, mais aussi de la Région (FRIL : Fonds régionale d'investissement local)), du département et du SIEDS. Deux emprunts ont complété ces financements : un de 50 000€ à Mazières et un de 190 000 € à Saint-Martin.

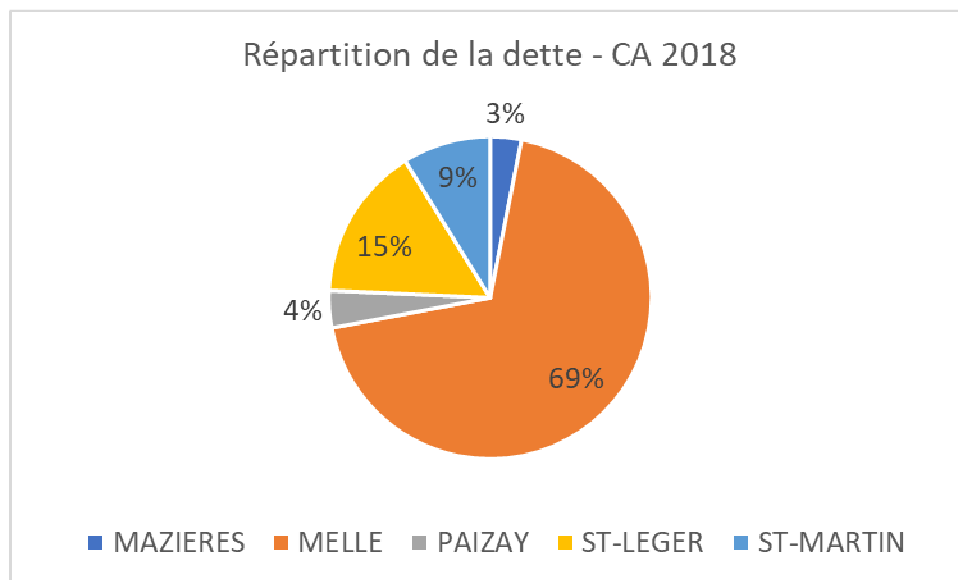
La section d'investissement connaît un excédent de 180 000 € pour l'année 2018, surtout dû aux soldes positifs de Saint-Léger et de Saint-Martin.

Le solde des restes à réaliser est positif de 480 000 €.

Tous les résultats cumulés des communes sont négatifs, à hauteur de plus d'1,5 millions d'€ au total. Au final, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 915 000 €.

3. L'endettement

⁶ SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est un service d'action sociale de l'Institut médico-éducatif (IME) de Melle, géré par l'ADAPEI 79.

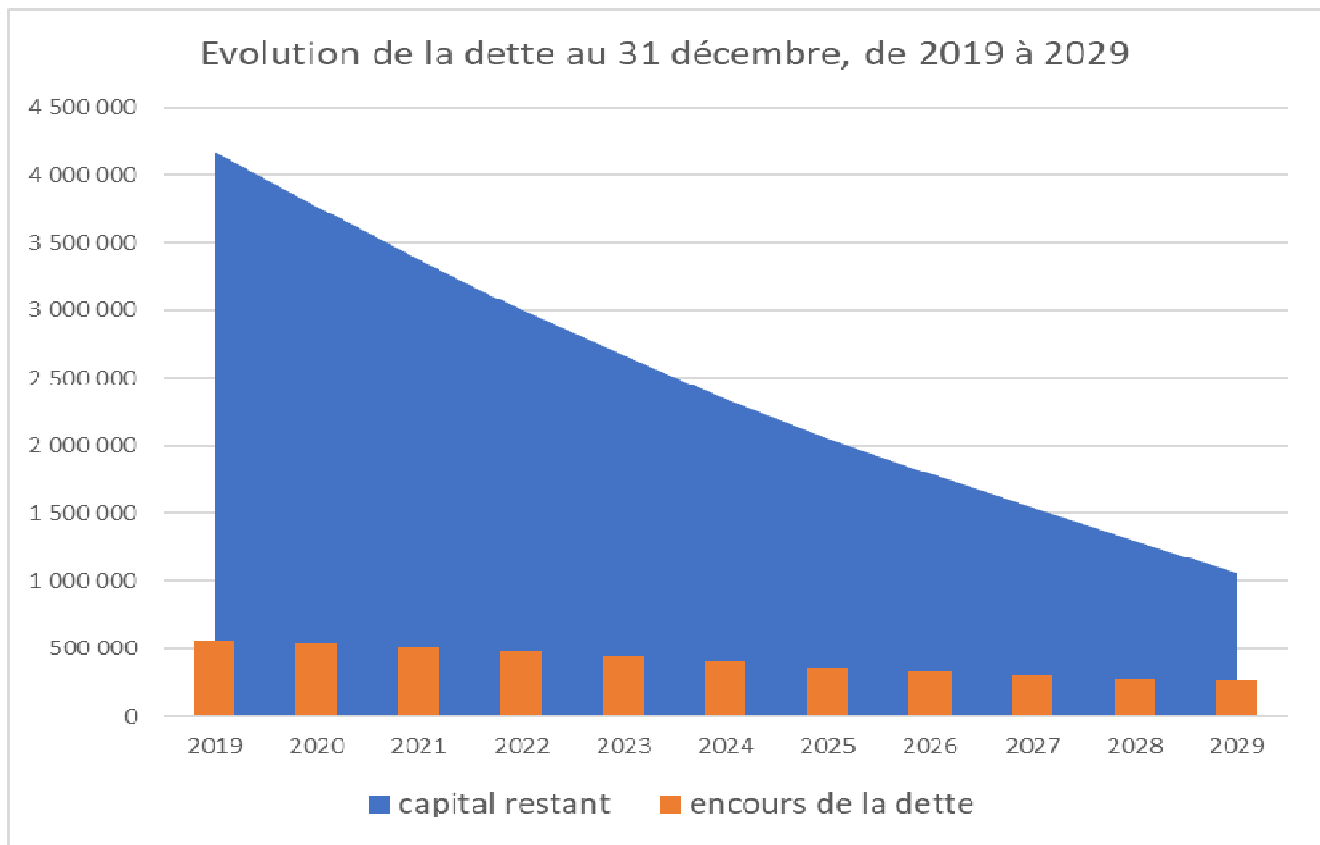


Deux emprunts ont été contractés en 2018, le premier par Mazières de 50 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, le second auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Saint-Martin pour un montant de 190 000 €.

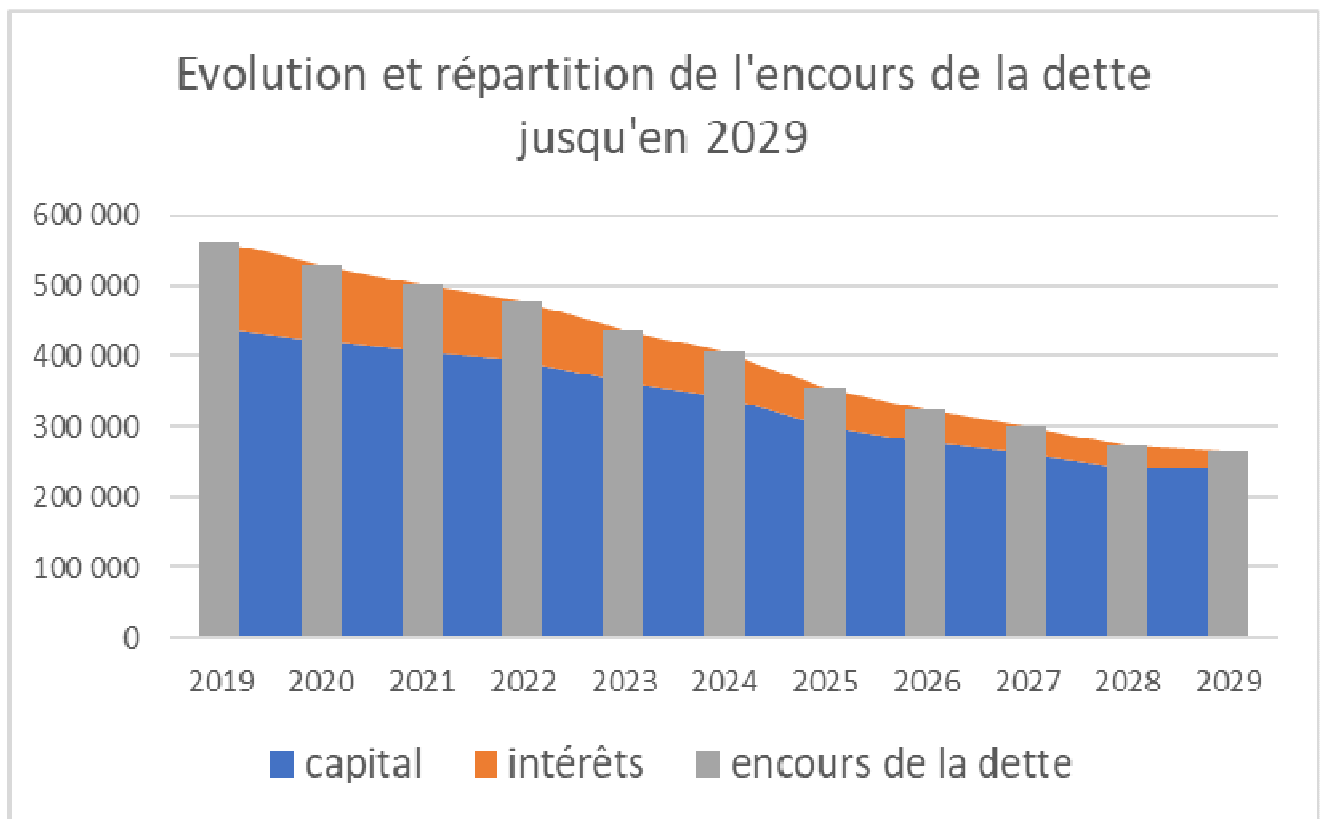
Le montant de ces emprunts étant inférieur aux remboursements des prêts en capital de l'année (d'un montant de 422 000 €), la dette de la commune nouvelle a diminué de 182 000 € en 2018.

Fin 2018, elle s'établit à 4,5 millions d'euros. Tous les emprunts sont à taux fixes, ce qui permet d'avoir une lisibilité à long terme de la charge annuelle de la dette. Si la commune consacrait toute son épargne à rembourser sa dette, elle la rembourserait en 3,1 années, ce qui est un ratio tout à fait correct. Ce sont au total 23 emprunts en cours contractés par nos six collectivités, 10 pour Melle, 6 pour Saint-Léger-de-la-Martinière, 3 pour Mazières-sur-Béronne, 2 pour Paizay-le-Tort, 2 pour Saint-Martin-lès-Melle et un pour le SEB (voir en annexe le tableau récapitulatif des emprunts par programme)

En 2018, Melle a terminé le remboursement de l'emprunt de 2003 à la Caisse Française financière pour une annuité de 14 934 €.



L'annuité de la dette (capital + intérêts) a diminué de 20 000 € en 2018 : elle s'établit à 546 000 € contre 566 000 € en 2017. Cette diminution est due pour les trois quarts à la renégociation par Saint-Léger de sa dette qui a permis de la restructurer et de diminuer son annuité de 15 000 € (5 000 € d'intérêts et 10 000 € de capital)



La dette globale par habitant a diminué, passant de 691 € à 679 € et situe la commune en dessous de la moyenne des communes de la même strate de population (849 € en 2017).

4. Un très bon résultat comptable

Après affectation des résultats cumulés pour financer les chantiers lancés et en prenant en compte les travaux réellement réalisés et payés en 2018 ainsi que les restes à réaliser en 2019, la commune disposera d'un résultat après financement de la section d'investissement de 2 millions d'€. Il était de 1,5 millions € en 2017.

Avec une Capacité d'autofinancement (CAF) nette de plus d'1 million d'€, la commune dégage une vraie capacité d'investissement comparée aux communes de la même strate. En effet, la CAF nette par habitant de la commune est de 154 € en 2018 alors que celle de la moyenne des communes de la même strate démographique était de 96 € en 2017.